

*Mairie de Baneins  
Place Jean Durand  
01990 BANEINS*

## COMMUNE DE BANEINS

01990

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2017

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre GRANGE, Maire.*

***Etaient présents :***

*Ginette BROYER, Marie Flore CARTIER, Yves DECHEQ, Jean-Marc DUBOST, Jean Pierre GRANGE, Marie Claude IMBERT, Patrice JANODET, Agnès JUBAN, Sandrine MENDES FERREIRA, Laetitia VANTHOURNOUT, Didier VIEILLARD.*

***Etaient excusés :***

*Dominique SIMONETTI, René VERNAY qui donne pouvoir à Yves DEHECQ.*

***Absent non excusé :***

*Fabyen RIGOTTO*

***Secrétaire de séance :***

*Madame Carole GIRAUDET*

***Nombre de présents :***

*11 de la délibération n°D2017\_14 à D2016\_027*

***Nombre de votants :***

*12 de la délibération n°D2017\_14 à D2016\_027*

*Date de convocation : 04 avril 2017*

*Date de transmission à la préfecture des extraits de délibération : avril 2017*

*Date de publication du compte rendu : avril 2017*

*Le Maire ouvre la séance à 19h30.*

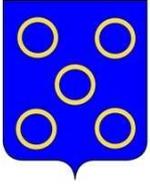
*Après avoir fait l'appel nominal des membres du Conseil, le Maire s'assure que la majorité des membres en exercice est présente (hors procurations), conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le Maire demande au conseil d'approuver le compte rendu du conseil du 27 mars 2017 qui est approuvé à l'unanimité.*

*Le Maire énonce les affaires inscrites à l'ordre du jour en suivant le rang d'inscription aucune réclamation n'est faite et demande l'inscription à l'ordre du jour le choix d'un emprunt.*

***📍 Révision loyer Association sportive de Baneins :***

*Le conseil décide d'augmenter le loyer de l'association sportive de Baneins concernant le bâtiment de la cure en application de l'indice de construction du 3<sup>ème</sup> trimestre 2016 qui est à + 2,18 %. Le loyer pour l'année 2017 est donc de 221.70 €.*



**Vote des subventions accordées pour 2017 :**

Les subventions inscrites au compte 6574 retenues pour l'année 2017 s'élèvent à 1608 € et sont réparties de la façon suivante :

NOMS des organismes	Montant en euros inscrits au budget 2017
ADMR	200,00
SOU DES ECOLES DE BANEINS	2 100,00
COMITE JUMELAGE	70,00
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS BANEINS	120,00
COLLEGE EUGENE DUBOIS	60,00
TRITON Club	50,00
MISSION LOCAL JEUNES	150,00
FOOTBALL CLUB DOMBES BRESSE	50,00
SANG POUR SANG	100,00
AMICALE BOULES	150,00
RESERVE	300,00

**Vote des 3 taxes directes locales :**

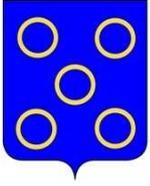
Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter les 4 taxes directes locales 2017 pour un produit fiscal global attendu de 128 026 €.

	Taux actuel	Taux voté
Taxe d'habitation	15,34 %	10,08 %
Foncier bâti	10,15 %	10,42 %
Foncier non bâti	35,81 %	36,75 %
CFE	22,88 %	

**Vote du compte administratif, du compte de gestion 2016 du budget lotissement:**

**1- Compte administratif :**

Monsieur le Maire quitte la séance, Madame Agnès JUBAN reprend la présidence de la séance. Après lecture de l'ensemble des comptes inscrits en 2016, le Conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 qui dégage un bénéfice de fonctionnement de 172 252,13 € et un déficit d'investissement de – 160 742,12 €. Ce compte administratif est en conformité avec le compte de gestion du percepteur.



**2- Compte de gestion :**

Monsieur le Maire reprend la séance et donne lecture des comptes de l'année 2016 tenus par le percepteur concernant le budget lotissement. Le Conseil adopte à l'unanimité le compte de gestion 2016 du budget lotissement.

**3- Affectation des résultats :**

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat 2016 à l'unanimité de la façon suivante :  
172 252, 13 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »  
160 742,12 € au compte 001 « déficit d'investissement reporté ».

**4- Budget 2016 :**

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2016 du budget lotissement, section par section. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget annexe 2016 qui ne s'équilibre pas en fonctionnement et en investissement. Le déséquilibre est lié aux opérations de stock.

 - **Vote du compte administratif, du compte de gestion 2016 du budget assainissement:**

**1- Compte administratif :**

Monsieur le Maire quitte la séance, Madame Agnès JUBAN reprend la présidence de la séance. Après lecture de l'ensemble des comptes réalisés en 2016, le Conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 qui dégage un excédent de fonctionnement 7 684,62 € et un bénéfice d'investissement de 209 157,79 €. Ce compte administratif est en conformité avec le compte de gestion du percepteur.

**2- Compte de gestion :**

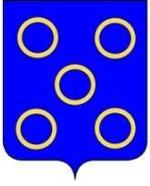
Monsieur le Maire reprend la séance et donne lecture des comptes de l'année 2016 tenus par le percepteur concernant le budget d'assainissement. Le Conseil adopte à l'unanimité le compte de gestion 2016 du budget assainissement.

**3- Affectation des résultats :**

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat 2016 à l'unanimité de la façon suivante :  
39 750,00 € au compte 002 « excédent fonctionnement reporté »  
180 822,00 € au compte 001 « excédent d'investissement reporté ».

**4- Budget 2016 :**

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2017 du budget assainissement, section par section. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget annexe 2017 qui s'équilibre en fonctionnement pour la somme de 59 750,00 € et en investissement pour 854 249,00 €.



*Mairie de Baneins  
Place Jean Durand  
01990 BANEINS*

## COMMUNE DE BANEINS

01990

### **+ - Vote du compte administratif, du compte de gestion 2016 du budget communal :**

#### **1- Compte administratif et affectation des résultats:**

Monsieur le Maire quitte la séance, Madame Agnès JUBAN reprend la présidence de la séance. Après lecture de l'ensemble des comptes réalisés en 2016, le Conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 qui dégage un excédent de fonctionnement de 38 405,42 € et un bénéfice d'investissement de 30 727,10 €.

Le conseil municipal décide d'affecter à l'unanimité l'excédent de fonctionnement cumulé de la section fonctionnement au compte 1068 « affectation de résultat » à la section d'investissement pour 30 727,00 € ainsi que le bénéfice d'investissement au compte 001 « excédent d'investissement reporté » pour 21 431,00€.

#### **2- Compte de gestion :**

Monsieur le Maire reprend la séance et donne lecture des comptes de l'année 2016 tenus par le percepteur concernant le budget communal. Le Conseil adopte à l'unanimité le compte de gestion 2016 du budget communal.

#### **3- Budget 2017 :**

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2016 du budget communal, section par section. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2016 qui s'équilibre en fonctionnement pour la somme de 380 502,00 € et en investissement pour 156 016,00 €.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ Monsieur le Maire informe que la commune de Corbonod souhaite ne plus adhérer à l'EPF de l'Ain. Le conseil ne voit aucune objection à ce que cette commune de se retire.
  
- ✓ Monsieur le Maire fait part de l'avancement des travaux de la lagune.

**La séance est levée à 23 H 20**